



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 26 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-106 R**
Objet : **Modification du montant
de la subvention attribuée à une
association**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2025-54R en date du 27 mars 2025, le conseil municipal a approuvé, notamment, l'attribution d'une subvention de 10 350 € à l'association RAM (Radio) pour l'année 2025.

Madame le Maire expose que le montant de la subvention à attribuer à cette association s'élève en réalité à 10 372.51 € et qu'il y a donc lieu, en conséquence, de modifier le montant visé par la délibération 2025-54R.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de modifier le montant de la subvention attribuée à l'association RAM pour la porter à 10 372.51 €.

Madame le Maire entendu,

Vu la délibération n° 2025-54R en date du 27 mars 2025,

Vu l'examen par la commission finances du 18 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification de la subvention attribuée à l'association RAM (Radio), pour la porter à 10 372.51 € ;
- **Précise** que les crédits relatifs à cette subvention sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

